

Nombre de Conseillers
en exercice : 22
Présents : 16
Votants : 21

L'an deux mil dix-neuf, le 23 septembre, le conseil municipal,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Louis NOUHAUD.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 septembre 2019
PRESENTS : Mme ASTIER Martine, M. BOURDOLLE Philippe, Mme DEBAYLE
Michèle, M. DOUDARD Christian, Mme DUGUET Nicole, M. EJNER Pascal,
Mme GOUILLLOU Agnès, M. JANICOT Philippe, Mme LALEU Marie-Laure, M.
MERILLOU Stéphane, M. NOUHAUD Jean-Louis, Mme PERRIER Sylvie, M.
SAUVAGNAC Bernard, Mme SAZERAT Sandrine, M. SCHOENDORFF Frédéric,
M. ZBORALA Bernard.

ABSENTS : M. AUROY Olivier, Mme CAILLAUD-FROMHOLZ Brigitte (Pouvoir à
Mme PERRIER Sylvie), Mme MAURIN Marie-Hélène (Pouvoir à Mme ASTIER
Martine), Mme PELMOINE Agnès (Pouvoir à M. ZBORALA Bernard), M.
VIANELLO Pascal (Pouvoir à M. SAUVAGNAC Bernard), M. VINCENT François
(Pouvoir à M. NOUHAUD Jean-Louis).

Secrétaire de séance : Mme DEBAYLE Michèle

Affiché le : 25/09/2019

6. CESSION DES PARCELLES AV 112 ET AV 113 A M. ET MME PLUYAUD ET M. FONSECA

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune a été sollicitée par M. et Mme PLUYAUD en 2012 et M. FONSECA en 2017, riverains du chemin rural situé à Pereix et souhaitant acquérir pour partie ledit chemin. La demande d'acquisition de M. PLUYAUD a pour but de résoudre le problème sanitaire causé par l'absence d'installation d'assainissement non collectif à son domicile.

La demande d'acquisition par M. FONSECA concerne l'emprise de chemin entouré par sa parcelle AV 26, La demande de Mme BARRIERE lors de l'enquête publique portant sur l'accès à l'arrière de sa grange, notamment pour des raisons d'entretien de son bien, cette demande sera satisfaite par une servitude établie sur la parcelle AV 112, lui assurant ainsi cet accès.

Après le déroulement de l'enquête publique et l'avis favorable du commissaire enquêteur au déclassement du chemin, ce dernier a été prononcé par une délibération du 28 juin 2018.

Un bornage en date du 11 février 2019 a établi les surfaces des parcelles, AV 112 pour une contenance de 208 m² et AV 113 pour une contenance de 62 m².

Vu les demandes de M. et Mme PLUYAUD et de M. FONSECA,

Vu la demande de Mme BARRIERE,

Vu la délibération du 28 juin 2018 prononçant le déclassement du chemin rural de Pereix,

Vu l'avis du service de France domaines du 27 mars 2017 estimant le prix du mètre carré à 4 €,

Vu les surfaces établies par le procès-verbal de bornage intervenu le 11 février 2019,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- de céder à M. et Mme PLUYAUD demeurant à Pereix, la parcelle AV 112 d'une surface de 208 m² et pour un montant de 832€ ;
- de céder à M. FONSECA demeurant à Pereix, la parcelle AV 113 d'une surface de 62 m² pour un montant de 248€ ;
- d'établir une servitude sur la parcelle AV 112 au profit de Mme BARRIERE, riveraine de la parcelle cédée afin qu'elle puisse accéder librement à l'arrière de sa grange ;
- que les frais de notaire seront pris en charge par les demandeurs au prorata de la surface cédée ;
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir ;
- de donner au Maire toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées.

VOTE 21	POUR 21	CONTRE 0	ABSTENTION 0
---------	---------	----------	--------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures

Le Maire
Jean-Louis NOUHAUD

